



LES RANDONNEURS LAMOTTOIS



Site internet : <http://marcheurs-lamottois.net>

Ce QRcode permet l'accès direct au site du club pour ceux qui ont l'application sur leur téléphone

Calendrier de sorties « RANDO » départ 8h30 place du marché

Aout 2016

Date	Sorties	Rendez-vous	Responsable
Jeudi 04	Menestreau en Vilette P.P.8 G.P.12km	Parking: Salle des Fêtes	D. Arrachepied
Jeudi 11	Sortie chez J.B. Lepretre P.U.11km	Parking: Les Louaittieres Nouan Rte de Nouan à Marcilly en Gault	J.B. Lepretre
Jeudi 18	Souigny en Sologne P.U.10km	Parking: A Gauche en arrivant	D. Arrachepied
Jeudi 25	Selles St Denis P.P.10 G.P.12km	Parking: Salle des Fêtes	B. Mardesson

Septembre 2016

Jeudi 01	Yvoy le Marron P.P.8 P.M.10 G.P.12km	Parking: Place de l'Eglise	D. Arrachepied
Jeudi 08	St Viatre Ste Marie P.P.8 G.P.10km	Parking: Rte de Lamotte à St Viatre	J.B. Lepretre
Jeudi 15	Millançay P.U.10km	Parking: Salle des Fêtes Rte de Veillens	B. Mardesson
Lundi 19	Réunion 11h groupe de travail		
Jeudi 22	Courgenoux-La Farge P.P.10 G.P.12km	Parking: Rte de Lamotte à Chaumont à G. après l'autoroute	D. Arrachepied
Mardi 27	Marche à Sancerre Fiche à venir		
Jeudi 29	Villeny P.P.9 G.P.12km	Parking: Plan d'eau Rte de Ligny	B. Mardesson
Vendredi 30	Assemblée générale 16h salle du stade des Bruyères: Election du bureau - Cotisation Carte adhésion obligatoire - Chèque pour le voyage à Piriac 140€ par personne		

Le Kilométrage des marches est donné à plus ou moins 1km

P.P. Petit parcours - G.P. Grand parcours - P.U. Parcours unique

Les marches du mardi se font sur la journée avec le pique-nique tiré du sac, suivant le temps elles peuvent être annulées, de même pour les marches du jeudi. Se renseigner auprès des responsables : Bernard Mardesson té : 02 54 96 23 80 ou Daniel Arrachepied tél : 02 54 88 94 70 ou J.B. Lepretre tél : 02 36 38 00 87

Pour les marches du Dimanche , se reporter au livret du comité départemental 2015-2016

Important: Si, pendant une marche on emprunte une route, il est obligatoire de marcher sur le bas-côté gauche en file indienne. N'oubliez pas qu'en cas d'accident, si vous êtes sur la chaussée, vous êtes considéré comme responsable.